

**Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
*(à approuver lors d'une prochaine réunion)*  
**Du 23 Avril 2026**

**Membres présents : 11**

**Membre excusé : 0**

**Membre absent : 0**

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 20 Mars 2026*
  - *PLU – Suivi du dossier*
  - *Délégations du conseil municipal données au maire*
  - *Désignation des membres des commissions et structures*
  - *Déclassement terrain du domaine public avant échange*
  - *Déclaration d'intention d'aliéner*
  - *Motion de soutien au SYDED*
  - *Conventions de mise à disposition des agents à la CCLMHD et au SIVOM Espace Pierre Bichet*
  - *Compte-rendu des commissions*
  - *Affaires diverses*
    - *Fleurissement*
    - *Fête des femmes*
    - *Cartes avantages jeunes*
    - *Divers*

Mme COLLETTE Delphine est nommée secrétaire de séance

**1. Approbation du compte rendu du 20 mars 2026**

Le compte-rendu du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Il est rappelé qu'il n'y a plus d'obligation d'afficher ni de transmettre le procès-verbal de la réunion ; seule la liste des délibérations se doit d'être affichée en mairie.

Le conseil municipal décide de maintenir le système actuel, c'est-à-dire l'affichage en mairie, la transmission par mail aux personnes inscrites sur le fichier mairie et publications sur le site internet intercommunal.

**2. PLU – Suivi du dossier**

Suite à la décision du CM du 26 janvier 2026 de mettre en compatibilité le PLU communal avec le SCOT du Pays du Haut-Doubs, une réunion a eu lieu le 15 avril 2026 en présence de tous les conseillers municipaux. Le cabinet d'études retenu (Mme Chartier architecte urbaniste) était présent. Après un rappel législatif en matière d'urbanisme, V. Chartier a expliqué l'**obligation légale** de la démarche et les délais d'application, ainsi que les objectifs à tenir. Les délibérations municipales du 26 janvier sont tenues à la disposition du public en mairie.

La journée s'est poursuivie par une rencontre avec les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et du syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs, pour évoquer les incompatibilités actuelles. Sans évolution du PLU communal pour leurs prises en compte, les autorisations d'urbanisme ne pourront plus être délivrées **à partir de février 2028**, bloquant ainsi tout projet de construction.

Deux des points majeurs d'incompatibilité concernent d'une part le nombre maximal de logements à créer d'ici une quinzaine d'années et d'autre part, la prise en compte du "ZAN" Zéro Artificialisation Nette des Terres, sur la même échéance.

En clair et pour le cas des Grangettes, il s'agira pour le PLU de programmer sur cette même période, un maximum de 47 nouveaux logements sur 1,8 hectare maximum, surface qu'il faudra cependant diminuer du potentiel de réhabilitations pouvant exister dans le bâti existant (ces chiffres ne sont pas définitifs et restent à affiner ; ils constituent à ce stade de l'étude un ordre de grandeur). Actuellement le PLU dépasse largement ces objectifs. **Les espaces de développement du PLU doivent être revus à la baisse tout comme le nombre de logements à créer.**

Les élus sont conscients de la sensibilité du sujet tout autant que de la loi qui s'applique. Ils sont attachés à la transparence des débats et travailleront de concert avec les PPA - Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambre d'agriculture, CCLMHD, SM SCOT...) suivant le calendrier qui s'impose.

De nouvelles réunions auront lieu prochainement, réunions de travail entre élus et réunions avec toutes les PPA, afin d'avancer sur ce dossier.

### **3. Délégations du conseil municipal au maire**

L'article L2122.22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire.

Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste les matières qui peuvent être déléguées.

Le conseil municipal autorise le maire à signer des devis à hauteur de 2 000 € HT sans l'autorisation expresse du conseil. Il s'engage à rendre compte de tous les devis signés.

Il donne délégation au maire pour la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Le maire est également autorisé à passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes.

Il est rappelé que toutes décisions prises dans le cadre de ces délégations feront l'objet d'une information aux membres du conseil au moins une fois par trimestre.

### **4. Désignation et Election des membres des différentes commissions et structures**

- Commission Communale des Impôts Directs : le Conseil municipal désigne 24 membres parmi les contribuables de la commune et la DGFIP se chargera de choisir 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour participer aux travaux de cette commission qui se réunit une fois par an.

Les membres retenus seront informés par courrier.

- EPAGE : ce sont les élus communautaires qui siègent à l'EPAGE. Il est nécessaire toutefois de désigner un membre de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour participer au travail du Comité de pilotage relatif à la zone Natura 2000 Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs. Mme Florence Le Guern est désignée membre titulaire et M. Jean-François Lonchamppt membre suppléant.

- Commune Forestières : la commune est adhérente de cette structure qui a pour but de défendre les intérêts des communes propriétaires de forêts. Des formations sont régulièrement proposées aux membres des COFOR. M. Vincent Bouhelier est élu membre titulaire et M. Joël André est élu membre suppléant.

- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : propose des prestations en matière d'action sociale pour les agents de la commune (aide pour la garde d'enfants, chèques vacances...). La commune adhère à cette association depuis 2009 et la cotisation est fonction de la masse salariale. Delphine Collette est élue déléguée référente et la secrétaire de mairie reste déléguée agent.

- Commission Régie Eau : suite au transfert de la compétence Eau à la communauté de communes, une commission d'élus poursuivra le travail entrepris avec les communes. M. Vincent Bouhelier participera à ce groupe de travail.

- Syndicat d'électricité du Mt d'Or et des Lacs : ce syndicat composé de 10 communes aura un représentant au SYDED. M. Jean-Charles Poix-Daude est élu membre titulaire de ce syndicat et M. Vincent Bouhelier membre suppléant.

Monsieur le maire indique que M. Gérard Dèque a été élu Président de la communauté de communes CCLMHD lors du conseil communautaire du 7 avril 2026. Ont été élus 9 vice-présidents. Il informe le Conseil que lui-même a intégré le bureau du Conseil communautaire.

Les 9 vice-présidents ont reçu des délégations et sont en charge de commissions qui seront des groupes de travail avec des conseillers municipaux, sans pouvoir décisionnaire, mais permettant de travailler des sujets précis et de présenter des dossiers au conseil communautaire.

- Commission Economie / Tourisme / Communication (1<sup>er</sup> vice-président Sébastien Populaire) : M. Jean-Charles Poix-Daude représentera la commune.

- Commission Eau / Assainissement (2<sup>ème</sup> vice-président Ludovic Miroudot) : Mme Delphine Collette se propose comme membre de cette commission.

- Commission Education / Enfance / Jeunesse / Culture et associations (3<sup>ème</sup> vice-président Jean-Bernard Thery) : Mme Maud Farny est désignée membre représentant la commune.

- Commission Déchets (4<sup>ème</sup> vice-président Claude Gindre) : Mme Florence Le Guern participera à cette commission.

- Commission Services aux communes / Finances / Mutualisation Services à la population (5<sup>ème</sup> vice-président Roger Belot) : M. Thierry Simonin se propose pour participer à cette commission.

- Commission Sports, Activités Nordiques et Randonnées (6<sup>ème</sup> vice-président Alain Choquet) : M. Romain Simonet est désigné pour faire partie de cette commission.

- Commission Patrimoine (7<sup>ème</sup> vice-président Michel Cordier) : Mme Dominique Pilati participera aux réunions de cette commission.

- Aménagement du territoire et Mobilité (8<sup>ème</sup> vice-président M. Sylvain Bobillier-Monnot) : Mme Florence Le Guern participera à cette commission.

- Environnement / Développement durable / Agriculture / Parc National du Ht Jura (9<sup>ème</sup> vice-présidente Mme Marylène Barnéoud-Raeis) : M. Jean-François Lonchamp se propose ; Mme Florence Le Guern est également intéressée pour y participer.

### **5. Déclassement du domaine public**

Lors de la réunion du 5 mars 2026, avait été présenté le projet de régularisation du bornage du chemin de Monte au lever avec l'intervention d'un géomètre pour borner les différents échanges à prévoir.

Le géomètre est intervenu en présence de Monsieur Jung et de Monsieur Chagrot, les 2 propriétaires riverains concernés par les différents échanges à prévoir.

Le terrain communal concerné par la régularisation étant du domaine public, il y a lieu de le déclasser avant de pouvoir le céder. Le Conseil prend connaissance du plan de bornage et des surfaces à échanger. Il s'agit de déclasser une surface de 60 m<sup>2</sup> de la voirie Monte au lever qui sera cédé par la commune dans un deuxième temps. Les modalités d'échange seront présentées lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, de déclasser la surface concernée du domaine public.

## **6. Déclarations d'intention d'aliéner**

- Vente d'un logement appartenant à Monopolytown (5 grande route) à M.Christophe Marguet et Lydie Droz-Vincent : la commune ne préempte pas.
- Vente d'un appartement appartenant à M. Jérôme Brégand (1 chemin des planchettes) à Mme Amandine Descamps : la commune ne préempte pas.
- Vente d'une surface de terrain appartenant au synd copro des planchettes (1 chemin des planchettes) à M. Justin Vogelweid : la commune ne préempte pas.

## **7. Motion de soutien au SYDED**

Monsieur le maire rappelle les missions du SYDED, propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité, et notamment l'assistance aux communes.

L'Etat a pour projet de transférer ces missions au Département et le SYDED est inquiet quant à sa marge de manœuvre en cas de transfert et pense ne plus pouvoir assurer ces missions d'aides aux communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite maintenir le système actuel et accepte de signer la motion de soutien.

## **8. Convention de mise à disposition des agents au SIVOM Espace Pierre et à la CCLMHD**

Monsieur le maire informe que les agents municipaux sont susceptibles d'intervenir pour le compte du syndicat gérant le bâtiment de l'école et pour le compte de la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence Eau. Les heures réalisées dans le cadre de ces mises à disposition sont facturées par la commune.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer ces conventions de mise à disposition.

## **9. Compte-rendu des commissions**

- Urbanisme : la commission d'urbanisme a visité les chantiers dont la déclaration d'achèvement de travaux a été déposée en mairie. Elle est chargée de donner ou non la conformité.  
Point sur les dossiers déposés en mars 2026.

- Bâtiments : la commission a visité le logement communal. Le locataire avait sollicité la commune notamment pour le remplacement des fenêtres et pour une surface du sol qui serait à reprendre. Un contact a été pris avec le SYDED pour une évaluation de l'isolation du bâtiment : l'isolation et le système de chauffage semblent adaptés et suffisants mais le remplacement des fenêtres est nécessaire. Des devis seront demandés.

Pour le plancher, un avis d'un professionnel sera sollicité.

- Ecole : les membres du SIVOM de l'espace Pierre Bichet ont élu Jean-Bernard They président et Maud Farny vice-présidente. Un point sera fait prochainement avec les communes concernant la gestion du périscolaire (tarif, nombre de places...). Le projet de fresque sous le préau débutera la semaine prochaine avec Mme Corinne Salvi.

- Voirie : 2 devis ont été demandés pour l'entretien annuel de voirie et pour la réfection de tronçons nécessitant des travaux.

Le balayage est réalisé par l'employé communal et la commission a proposé que la peinture au sol soit également fait par l'employé communal.

Un devis d'entretien des bords de route à l'épareuse est présenté en séance (Chauvin Clément) avec un tarif de 88 € HT / heure. Accord du conseil.

- Forêt : 2 lots de bois (feuillus) sont à vendre en soumissions cachetées.  
Présentation de 2 devis (ONF et Romain Girod) pour des travaux sylvicoles parcelle 4 : le Conseil retient le devis de Romain Girod pour 588.82 € HT

### 10. Affaires diverses

- La commission en charge du fleurissement rencontrera l'employé de commune pour organiser le fleurissement et l'arrosage pendant la période estivale.

- Cartes avantages jeunes : Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune offre la carte avantages jeunes aux enfants de la commune âgés de 11 à 20 ans (sur inscription). Le conseil accepte de reconduire le dispositif.

- le Conseil décide d'organiser un repas au restaurant, sur inscription, pour toutes les femmes de la commune, avec une participation demandée de 10 € / personne. Pour rappel, une plante est offerte aux dames de plus de 80 ans qui ne participent pas à ce repas.

Le conseil souhaite également prévoir un repas pour les hommes (chez Benjamin ou à la salle polyvalente).

- Monsieur le maire informe les membres du Conseil que les branches coupées à l'automne au niveau de la plage ont été évacuées à la déchèterie.

- Une rencontre a eu lieu avec les gendarmes de la brigade des Hôpitaux Vieux / Mouthe : la commune souhaite des interventions régulières à la plage pour la gestion du stationnement en période estivale et a évoqué les problématiques liées à la vitesse excessive sur la commune.

Il est proposé également la mise en place d'un dispositif de « participation citoyenne ». Des renseignements plus précis seront pris afin d'apporter des éléments de réflexion.

- Cœur d'Eglise : M. le maire informe le conseil qu'il a été sollicité pour la mise en place de visite virtuelle de l'Eglise du village. Il s'agira de scanner un QR code situé à l'entrée de l'Eglise pour avoir une visite numérique de l'intérieur. Cette proposition serait gratuite pour notre commune (proposition de Monsieur Lieb qui réaliserait le modèle 3D). Accord du conseil qui est favorable à ce dispositif valorisant le patrimoine communal.

- Le tirage au sort du juré d'assises 2027 aura lieu le 4 mai 2026 à Frasne (un électeur tiré au sort par commune).

- M. le maire informe le Conseil qu'en juillet 2025, la commune avait été interpellée par la gendarmerie suite au feu de branchages du dépôt communal. La commune est convoquée devant le Tribunal pour non-respect d'une mesure préfectorale. Monsieur le maire informera le Conseil de la suite donnée à cette mise en cause.

- Demande du club de voile pour l'organisation d'une rencontre avec les élus pour faire découvrir les activités du club. Le conseil donne un accord de principe.

- Cérémonie du 8 mai : tous les conseillers sont invités à participer à la cérémonie devant le monument aux morts.

- Réflexion à avoir sur l'utilisation de la boîte à livres (désherbage nécessaire des livres, emplacement...)

La séance est levée à 23 h 50.  
Les Grangettes, le 27 ~~avril~~ 2026

Le Maire,  
Vincent Bouhelier



